

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

Connaitre - Protéger - Gérer - Valoriser - Accompagner

FEMU INSEME PER A NATURA



Le Mot du président

Chères adhérentes, chers adhérents, chers partenaires,

L'année 2025 a été une année de transition. Je tiens à remercier dès à présent les amis, les salariés et les administrateurs du Conservatoire d'espaces naturels Corse, qui grâce à leur soutien, leur investissement, ont permis la réalisation de nos objectifs et la mise en place des mesures utiles au bon fonctionnement de notre association.

Une année de transition :

L'année 2025 a connu, malgré le contexte économique difficile du moment, la poursuite d'actions en cours, mais aussi, grâce à la pugnacité de nos salariés l'obtention de nouvelles actions, la réalisation de nouveaux partenariats. Cette diversité de collaborations nous permet aujourd'hui d'installer sereinement notre association dans le paysage de la protection de l'environnement Corse.

Nous enregistrons cette année, le départ de deux de nos salariées. Notre directrice et notre secrétaire nous quittent pour de nouveaux horizons professionnels. Je me permets une nouvelle fois de les remercier pour leur investissement et leur efficacité dans une période où la vie du CEN Corse ne fut pas des plus sereines. Merci à Fabienne et Laurine pour votre soutien. Dans le même temps, début avril puis fin avril, nous avons recruté notre nouvelle directrice, puis notre nouvelle secrétaire. Bienvenue à Audrey et Maud qui en quelques semaines ont su s'intégrer à l'équipe et démontrer leur enthousiasme pour l'accompagnement de nos actions.

Notre CA s'est étoffé par l'arrivée de 3 nouveaux membres.

Nous avons au niveau statutaire enregistré une modification légère de nos statuts lors de l'AG extraordinaire faisant suite à l'AG de l'année 2024. La gouvernance de votre association est aujourd'hui représentée par trois co-présidents.

La vie administrative de l'association fut intense. 5 bureaux, 3 conseils d'administration de nombreuses présences dans les comités et commissions où votre association est représentée.

Nos interventions lors des COP 21 régionales, lors des instances du comité de bassin et de l'agence de l'eau ainsi que pendant la table ronde sur le droit et la protection de l'environnement ont été appréciées.

Grâce à la vigilance de notre trésorier, nos comptes sont dans le vert et nous terminons l'exercice 2025 en positif. Ces bonnes dispositions nous laissent espérer un avenir plus serein. Celui-ci commencera par un déménagement de nos locaux qui de Borghu rejoindront Bastia. Ainsi 200 m2 de bureaux donneront à nos équipes un espace de travail plus adapté et plus confortable.

On le constate, les efforts consentis grâce aux décisions des AG de ces 6 dernières années commencent à porter leurs fruits. Continuons à vivre sereinement cette transition qui nous l'espérons, portera comme le souhaitais notre président fondateur, le navire CEN sur un océan apaisé.

Jean-Marcel VUILLAMIER



Nous connaître



Une association engagée depuis 50 ans au service de la biodiversité régionale

Aux origines

Les notions de patrimoine commun de l'humanité, de biodiversité font désormais partie du langage commun, pourtant, bien avant l'émergence de ces concepts, des lanceurs d'alerte avaient pointé, les effets délétères de la surexploitation des espaces naturels sans la moindre régulation.

Ainsi était née, l'association des Amis du Parc Régional de Corse. 52 ans plus tard, subsiste majoritairement des conflits d'usage qui annihilent souvent la portée du droit de l'environnement faute d'harmonisation des politiques publiques. La Corse représente l'un des réservoirs exceptionnels de biodiversité avec un taux d'endémisme supérieur à la moyenne nationale, soit des espèces uniquement présentes sur notre territoire.

Des missions désormais élargies

L'engagement se poursuit et désormais au-delà des simples enjeux de préservation :

Les objectifs de restauration et l'enrayement de la perte de biodiversité sont en ligne de mire dès **2030**.

Créé en 1972, le Conservatoire d'espaces naturels Corse, association de loi 1901, œuvre principalement pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Corse. Membre d'un réseau national réunissant 24 CEN, l'association bénéficie d'un agrément de l'Etat et de la Région Corse, qui reconnaît son rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques liées aux espaces naturels.



Habitats dunaires, Crédit photo : CEN Corse

Organisme d'intérêt général sous statut associatif agréé au titre de l'article L.414-11 du code de l'environnement :

“Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional.”

Les valeurs du conservatoire

Tous les conservatoires d'espaces naturels partagent des valeurs communes, adaptées et mises en œuvre en fonction des enjeux régionaux.

Connaître - Cunnosce

Pour protéger les milieux, il est indispensable de les connaître. L'expertise scientifique et technique constitue ainsi l'un des piliers de l'action des Conservatoires d'espaces naturels.

La protection de la nature ne peut se faire sans comprendre le fonctionnement des milieux naturels de Corse. La connaissance s'acquiert par la réalisation d'inventaires et d'expertises sur la faune et la flore. Le CEN Corse élabore et met en œuvre des protocoles et suivis scientifiques dans le cadre de programmes de conservation en faveur d'espèces menacées à l'échelle régionale, il réalise des missions d'expertises écologiques pour différents partenaires régionaux car la connaissance est le socle d'une protection efficace.

Gérer - Gestì

Selon les enjeux identifiés sur chaque site, des objectifs de gestion sont définis et déclinés en actions concrètes dans un plan de gestion du site, validé par le Conseil scientifique. Cette politique de gestion tient compte des usages et des activités présentes sur les sites dès lors qu'ils sont compatibles avec les objectifs écologiques.

Le CEN Corse tend à améliorer la prise en compte des espèces protégées et menacées dans les différentes pratiques et activités (agricoles, forestières, urbaines, etc.). Il réalise des guides de préconisations adaptées à certaines espèces. Le CEN Corse est également gestionnaire de sites (rédaction de plans de gestion, réalisation d'inventaires naturalistes, identification des menaces et des enjeux, etc.)

Protéger - Prutegge

Pour protéger un site, les Conservatoires d'espaces naturels ont recours à la maîtrise foncière (acquisition de la propriété) et à la maîtrise d'usage (contrats passés avec les propriétaires et conventions de gestion).

Le CEN Corse cherche à protéger le territoire par la maîtrise foncière ou d'usages ; en passant par l'acquisition ou par des conventions de gestion avec les propriétaires. Il cherche à développer le réseau d'aires protégées au sein d'espaces naturels ou semi-naturels d'intérêt écologique reconnu.





Tortue d'Hermann. Crédit photo : Marie-Paule Savelli

Accompagner – Accumpagnà :

Les Conservatoires d'espaces naturels accompagnent l'animation de politiques publiques relatives à la biodiversité, l'eau et l'agriculture. Ils contribuent au développement durable des territoires.

Le CEN Corse intervient auprès d'institutions publiques et des acteurs privés dans la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Actions, de formations à la prise en compte de la biodiversité, de propositions de gestion dans le cadre d'exploitations agricoles.

Valoriser – Valurizà :

Les Conservatoires d'espaces naturels participent à la sensibilisation de tous les publics et développent de nombreux outils de communication et de pédagogie.

Le CEN Corse est un acteur majeur pour la sensibilisation et la préservation du patrimoine naturel corse. Il a une forte volonté de faire découvrir les espaces naturels et les espèces à tous les publics (scolaires, grand public, socio-professionnels, gestionnaires, élus, etc.). L'éducation à la protection de la nature et l'assise citoyenne sont des moyens essentiels pour garantir une prise de conscience, une implication de tous et un respect de l'environnement qui nous entoure.



Paysages de Linguizzetta, Crédit photo : CEN Corse

Des missions locales

La déclinaison des grandes orientations nationales :

Le conservatoire d'espaces naturels de Corse répond à des missions qui relèvent du programme « *Paysages, eau et biodiversité* », traduction d'engagements nationaux et européens en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité. Ce programme est le support aux politiques de l'eau, de la biodiversité, de la protection du littoral et des milieux marins, des paysages et des ressources et usages du sous-sol.

Sur le terrain cela se traduit par le renforcement de la dynamique des aires protégées : le pôle foncier du CEN Corse anime depuis 2024 un projet qui vise l'extension des Aires Protégées. Il participe également aux réflexions qui sont conduites sur la gestion intégrée du trait de côte et le Plan national en faveur

des milieux humides au travers de partenariats avec les communautés de communes ou les mairies. Les enjeux de protection de ces milieux sont croissants et répondent à une attente forte des territoires.

Cette dynamique se décline également sur des actions de conservation des espèces et des espaces naturels. Les trois pôles biodiversité terrestre du CEN à savoir Herpétologie, Ornithologie & Agriculture ainsi que Flore & Ecosystèmes Aquatiques animent respectivement plusieurs plans nationaux d'actions (PNA) en faveur de la protection d'espèces à enjeux et de milieux emblématiques.

PNA ANIMES PAR LE CEN



Tortue d'Hermann (2018-2027)



Milan royal (2018-2027)



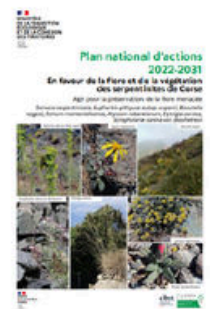
Pies-grièches (2025-2034)



Buglosse crépue (2022-2026)



Statice de Corse (2021-2030)



Flore et végétation des serpentinites (2022-2031)

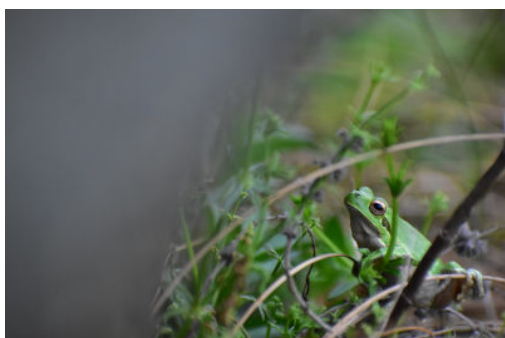
Les actions du CEN portent sur :

- Des études scientifiques, prioritairement dans les disciplines de l'ornithologie et de l'herpétologie (plus de 150 études réalisées depuis sa création) ;
- La mise en place de maîtrises foncières ou d'usages, ainsi que de plans de gestion et de suivis d'espaces naturels (animation, information du public, réalisation d'aménagements...);
- Des actions d'éducation à l'environnement et d'information, en direction des scolaires et du grand public.
- Par les compétences scientifiques et techniques de ses salariés, mais aussi de plusieurs de ses membres bénévoles, le CEN Corse compte parmi les acteurs locaux dans le domaine de la connaissance, de la conservation, de la gestion et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Corse. A ce titre, il apporte notamment sa contribution, aux côtés d'autres partenaires institutionnels et associatifs, à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en Corse, ainsi qu'à certains programmes de restauration d'espèces protégées menacées de disparition

DREAL de CORSE
Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement de Corse


MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté Égalité Fraternité


OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ



Rainette sarde - Crédit photo : M.P. Savelli

Un ancrage local qui permet de travailler au plus près des acteurs de terrain

Les deux lois « Grenelle » (Loi n°2009-967 du 3 août 2009 et loi n°2010-788 du 12 juillet 2010) et en particulier celle du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et la croissance verte ont étendu les champs de compétences des collectivités territoriales.

Désormais garantes de la préservation des continuités écologiques, la stratégie d'intégration de la biodiversité est pleinement inscrite dans le Plan d'aménagement durable de la Corse (PADDUC).

Par conséquent, les actions visant à l'amélioration des connaissances scientifiques, indispensables pour la préservation du patrimoine naturel d'intérêt régional ou communautaire (37% du territoire terrestre inscrit dans les inventaires ZNIEFF) doivent désormais répondre à la mise en cohérence des données (SINP) pour viser à terme un contrôle plus effectif des espaces protégés.

Le CEN contribue à la stratégie d'aménagement du territoire à partir des orientations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Corse) et s'appuie sur le réseau Natura 2000 notamment pour l'extension des aires protégées.

Il œuvre en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Corse, le Conservatoire du Littoral, le parc Marin du Cap Corse et de Bonifacio ainsi que l'Office de l'environnement et la collectivité de Corse.



COLLETTIVA di CORSICA
COLLETTIVITÀ di CORSE

COLLETTIVA di CORSICA
COLLETTIVITÀ di CORSE
Office de l'Environnement de la Corse
Office de l'Environnement de la Corse

Ces actions portent plus spécifiquement sur la préservation de la biodiversité des espèces dont les principes de préservation ont été renforcés par la loi sur la reconquête de la Biodiversité de 2016.

NOTRE ORGANISATION

Les membres du bureau et du conseil d'administration :

Le conseil d'administration est composé de 10 membres en 2025 :

Le bureau :

- **Jean-Marcel VUILLAMIER** - Co-président en charge de la représentation du CEN Corse
- **Michèle LAFAY** - Co-présidente en charges des affaires internes
- **Bernard RECORBET** - Co-président pour la Corse du Sud
- **Philippe BONIN** - Trésorier
- **Magali DELLA-VECCHIA** - Secrétaire générale

Les autres membres :

- **Denis FAUCONNIER**, membre de la société civile
- **Christophe LEPINE**, Président de la fédération des CEN
- **Jean GRAZIANI**, Enseignant
- **Marie-Antoinette FAUCONNIER** membre de la société civile
- **Gwenaëlle BALDOVINI**, Office de l'environnement

Le conseil scientifique :

Cathy CESARINI, Marc CHEYLAN, Laetitia HUGOT, Cécile JOLIN, Antoine ORSINI, Bernard RECORBET, Fabrice FENOILLIERE



Pôle Administratif et Financier :

Le Pôle Administratif et Financier assure le bon fonctionnement de l'association. Il veille à la gestion et à la répartition des moyens financiers en lien avec les projets menés. Par ses missions transversales, il contribue à la pérennité et à la solidité de la structure.

- **Audrey FAVALE** : Directrice
- **Maud MARSICANO** : Assistante administrative et comptable

Pôle Ornithologie et Agriculture :

Le Pôle Ornithologie et Agriculture mène plusieurs missions visant à améliorer les connaissances et à préserver la biodiversité Corse, en particulier la faune aviaire et la biodiversité des milieux agricoles. Les principaux projets du pôle portent sur l'étude et la protection du Milan royal, de la Pie-grièche à tête rousse et de la Pie-grièche écorcheur.

Le pôle est composé de cinq salariés du CEN Corse :

- **Carole ATTIE** : Chargée de missions
- **Sébastien CART** : Technicien naturaliste
- **Ludovic LEPORI** : Chargé de projets
- **Clément THOMAS** : Chargé de projets agriculture et biodiversité
- **Gabin TIJOU** : Chargé d'études



Pôle foncier :

En Corse, les habitats dits « naturels » et « semi-naturels » couvrent environ 85% du territoire insulaire.

Le territoire est encore préservé du mouvement massif d'urbanisation sans en être totalement épargné. La mission principale des CEN est notamment la préservation d'espaces naturels et semi-naturels.

Ces actions ont été renforcées par des mesures qui consistent à limiter toute extension de l'artificialisation d'ici 2050. Le pôle foncier du CEN conduit des projets pour les acteurs publics (la collectivité de Corse) ainsi que les acteurs privés (ENGIE, Les Terrasses du Stiletto et EDF...) pour mettre en œuvre une gestion foncière raisonnée.

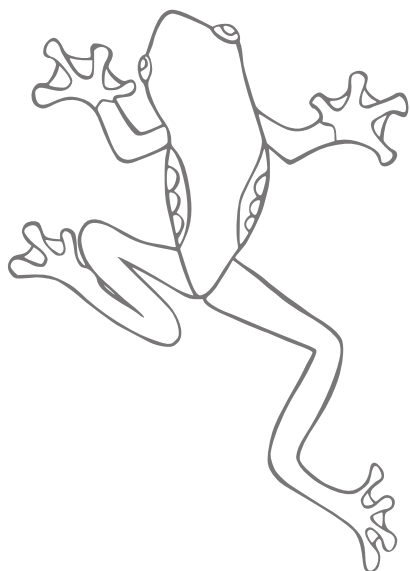
- **Laetitia MASALA-ANTONELLI** : Responsable d'antenne Corse du Sud et pôle foncier.
- **Delphine TRIPONEL** : Chargée de missions, responsable pôle accompagner/Mesures compensatoires.
- **Fabien VALLES** : Chargé de projets et ornithologue
- **Sarah FERJANI** : Chargée de projets gestion de sites et mesures compensatoires



Pôle Herpétologie :

Le Pôle Herpétologie joue un rôle clé dans la connaissance, la conservation et la valorisation des reptiles et amphibiens de l'île. L'herpétologie étant la science qui étudie les reptiles et les amphibiens (tortues, lézards, serpents, grenouilles, crapauds, etc.), le pôle permet de mieux les connaître et de contribuer à leur protection. Les missions du pôle reposent sur la réalisation d'inventaires et d'expertises de terrain, le suivi des populations, l'analyse des enjeux de conservation et la mise en œuvre de mesures adaptées à la préservation des habitats de l'ensemble de l'herpétofaune de Corse, avec une attention particulière portée aux espèces patrimoniales emblématiques telles que la Tortue d'Hermann, le Crapaud vert et les amphibiens endémiques (Euprocte de Corse, Salamandre de Corse, Discoglossa corse).

Le pôle s'inscrit également dans une dynamique nationale à travers sa participation aux protocoles POP coordonnés par la Société Herpétologique de France (SHF), en assurant leur promotion et leur mise en œuvre à l'échelle régionale. Ces protocoles standardisés permettent d'estimer les tendances d'évolution des populations de reptiles et d'amphibiens en France sur le long terme, conduisant à une meilleure évaluation de l'état de conservation de ces espèces.



Par la production de connaissances, les suivis scientifiques et les actions de sensibilisation menées, le pôle Herpétologie affirme le rôle du CEN Corse comme acteur de référence pour la protection de l'herpétofaune insulaire. Le pôle est composé de trois salariés du CEN Corse :

- **Marie-Paule SAVELLI** : Chargée de missions
- **Thomas MULLER** : Chargé d'études
- **Arnaud GEYSSELS** : Chargé de projets

Pôle Flore et Zones humides :

Préserver et restaurer la Trame verte et bleue à travers les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques est une obligation renforcée par la loi Biodiversité de 2016. Les évolutions climatiques à venir pourraient en effet impliquer une réduction des apports hydriques en Corse. La gestion intégrée de cette ressource reste un enjeu primordial, notamment, pour assurer l'état de bon fonctionnement des écosystèmes. Les cours d'eau du territoire restent moins exploités qu'à l'échelle de la France continentale : 8% exploités, contre 22% en France (d'après le projet SRCAE). Cela peut constituer un atout pour développer des solutions fondées sur la nature.

Le pôle flore assure également un suivi régulier sur une partie de la flore endémique de Corse.

Le pôle s'organise autour de :

- **Nicolas PAILHES** : chargé de missions Flore et gestion des écosystèmes aquatiques

Pôle animation, sensibilisation :

L'une des missions du Pôle est de sensibiliser et d'éduquer la population à la protection de la nature et au développement durable.

Le CEN Corse met en place des programmes auprès des scolaires et des animations nature à destination du grand public, relatives à l'analyse d'un milieu naturel : son paysage, sa faune, sa flore, son histoire, le fonctionnement de l'écosystème, conçues dans le but de :

- Sensibiliser à la faune et à la flore remarquables et protégées de Corse
- Sensibiliser aux enjeux climatiques et à la préservation de la ressource
- Préparer les citoyens de demain à répondre aux visées du développement durable

Thomas MULLER, animateur environnement au CEN, s'attache à permettre au jeune public de se réapproprier la biodiversité environnante.

Margaux BOUROT, chargée de communication et en appui sur les animations.

Parce que sortir sur le terrain, observer, découvrir, s'émerveiller, font partie des liens essentiels qui nous relient à la nature, le CEN Corse propose de nombreuses animations et sorties de découverte sur le patrimoine naturel de la Corse. Depuis plusieurs années, il participe et s'implique pleinement dans le paysage insulaire en matière de porter à connaissance et s'attache à faire découvrir les milieux naturels de Corse et sa biodiversité afin d'éduquer, d'accompagner à une meilleure prise en compte de sa préservation dans nos gestes du quotidien.

Les actions proposées s'appuient sur les orientations du ministère de l'Écologie mentionnées sur la feuille de route de la France pour l'agenda 2030 au niveau du territoire corse et sur les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les sciences participatives au CEN Corse.

L'élaboration des stratégies de conservation nécessite une connaissance des espèces de plus en plus affinée. Face au processus d'érosion de la biodiversité, la seule étude de la répartition, des habitats et le suivi d'abondance des populations limitée aux écologues n'est plus suffisante pour assurer un maillage complet du territoire : Les observateurs engagés restent indispensables pour permettre de générer une estimation précise de ses enjeux.

En 2024 l'INPN constate encore un déclin moyen autour de 20% des migrateurs les plus communs sur 10 ans.

Les Pôles biodiversité terrestre du CEN forme des volontaires pour devenir les ambassadeurs de la biodiversité autour de deux programmes:

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) qui permet d'estimer les variations d'abondance des populations d'oiseaux par points d'écoute lors de la reproduction et **le programme POP Amphibien** dédié à surveillance de la biodiversité terrestre.

... Merci pour l'engagement des services civiques et stagiaires en 2025

Pierre Boulnois

Ambre Bullot Ratta

Noa Ertzscheid

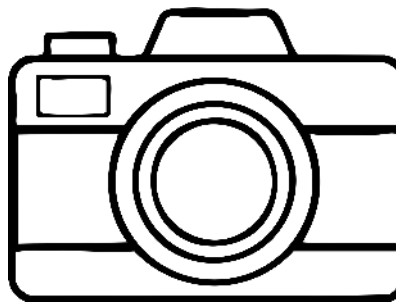
Lilou Guyonvarho

Erwan Le Du

Nil Perdrillat

BIODIVERSITÉ :

MOBILISER!



Le projet pilote de la commune de Costa

La Commune de Costa a sollicité en 2024 le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse afin de mettre en place un projet de valorisation de la Biodiversité au sein de son village. Grâce au soutien de la Fondation du Patrimoine, dont le projet fut lauréat du programme *patrimoine naturel et biodiversité* et celui de la DREAL de Corse, le projet a pu voir le jour en 2025. Fort de son patrimoine naturel et historique, la commune de Costa bénéficiera, par le biais de ce programme, d'aménagements spécifiques sur son territoire, afin de soutenir la biodiversité locale.



Village de Costa, Crédit photo : CEN Corse

Les habitants du Village de Costa s'emparent de leur patrimoine ...

Le projet prévoit :

- Une évaluation de la richesse faunique et floristique de son territoire ;
- L'installation de nichoirs pour les différentes espèces d'oiseaux et de mammifères identifiées sur la commune ;
- La plantation de 200 plants d'essences locales nectarifères afin de soutenir les populations d'insectes pollinisateurs ;
- La création d'un parcours « Biodiversité » au sein du village, via l'installation de plaques en céramique stylisées à l'effigie des espèces remarquables au niveau des différents points d'intérêts ;
- La mise en place d'une pépinière de chêne liège sur une parcelle communale afin de restaurer cet écosystème ancestral typique de Corse ;
- Différentes animations réalisées par le Conservatoire sur la commune (Animation sur les amphibiens de Corse, tenue d'un stand à la foire des métiers du feu et de l'acier ...).

... Et participent à l'attractivité de leur territoire



L'originalité du projet réside dans l'implication directe des habitants de la commune, à la fois pour la pose des nichoirs et la mise à disposition des façades des maisons, mais également pour le signalement de la présence d'espèces et les opérations d'installation et de plantations.

L'association Ghjuventa Costeraccia tenant place de comité des fêtes du village est par ailleurs particulièrement actif sur le projet.

Ce programme de valorisation de la biodiversité au sein du village fut pensé pour être aisément transposable sur d'autres communes. L'ambition du CEN Corse et de la Commune de Costa est de permettre à d'autres communes d'emparer de ce projet pilote en faveur de la valorisation et de la sensibilisation à la biodiversité environnante au sein de nos villages.

La ressource en eau, tous concernés !

Dans le cadre du programme Acqua Linda la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) a permis aux élèves de certaines écoles du territoire de suivre, avec les instituteurs, certaines animations.

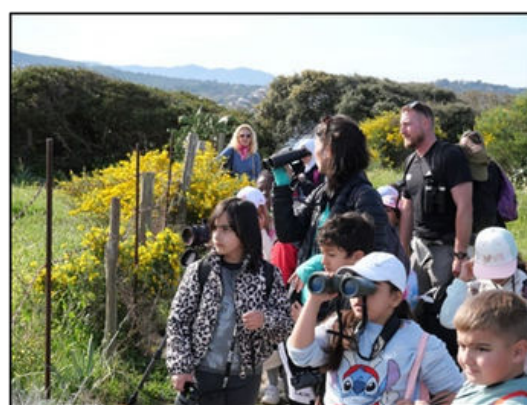


La ressource en eau, tous concernés !

Entre janvier et juin 2025, chaque classe a pu choisir une ou plusieurs animations proposées autour de la thématique de l'eau, de la faune et de la flore associées. Ces animations, en classe et sur site, ont permis d'élaborer un projet pédagogique présenté au mois de juin 2025 à leurs camarades lors d'une manifestation intitulée « Fête de l'Environnement ».

11 classes impliquées pour répondre au bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux humides : pollutions, aménagements, inondations, réchauffement climatique, espèces exotiques ...

Acqua Linda c'est préparer dès aujourd'hui la gestion raisonnée des ressources désormais limitées !



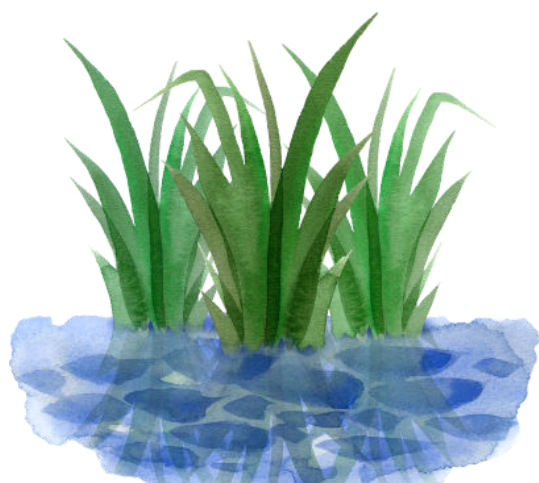
Ecole Pascal Paoli Cannes Ajaccio, Crédit photo: CEN Corse

La déclinaison du programme Acqua Linda

Cette année encore, le projet Acqua Linda du SAGE et de la CAPA a permis à 4 classes de CP/CE1 de deux écoles regroupant 65 élèves, de participer au programme pédagogique du CEN Corse et à des séances dédiées à l'observation et à l'exploration de la nature.

Les élèves ont pu observer les oiseaux et découvrir les différents types d'habitats de ces espèces : les milieux côtiers marins, la zone humide, le milieu bocager / prairie avec des haies.

A l'embouchure de la Gravona et du Prunelli, les élèves ont été sensibilisés au circuit de l'eau et à l'importance de la zone humide.



Sensibiliser les scolaires à la biodiversité régionale

La protection des espaces aquatiques

Le CEN s'engage aux côtés de l'OFB autour du programme : AMPARE U MARE

La Corse est située au cœur du sanctuaire PELAGOS, une aire marine protégée dédiée à la protection des cétacés. Un programme transfrontalier entre l'Italie, la France et Monaco.

Le CEN Corse se propose d'intervenir en appui technique pour la mise en place d'intervention de sensibilisation auprès des scolaires sur le territoire du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, en lien avec les enjeux du plan de gestion du PNMCCA, d'être un « outil dédié à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement de l'espace maritime ».

Ce programme de sensibilisation a permis de transmettre à la jeunesse pleinement impliquée dans la protection de l'environnement les bons gestes et réflexes à adopter pour respecter les différents écosystèmes.

Apprendre à observer, écouter et à développer sa curiosité pour la nature : c'est au cœur du programme du CEN Corse.

Une belle réussite :

Le CEN Corse agréé par l'Education Nationale est intervenu auprès de 3 écoles, 8 classes, 1 centre de loisirs. Grâce à des outils pédagogiques interactifs, 170 enfants scolarisés et 30 enfants accueillis hors temps scolaire ont été sensibilisés au fonctionnement et aux enjeux d'une aire marine protégée.



Ecole de Santo Petro di Tenda Maternelles CP CE1,
Crédit photo : CEN Corse

Les scolaires et le Centre de loisirs impliqués dans le projet

En apprendre plus sur les habitats, les espèces protégées/réglémentées et sur les usages de la mer.

Par le biais des interventions en classe et de sortie en mer, les enfants ont été sensibilisés aux bonnes pratiques à adopter pour protéger le patrimoine naturel, que ce soit par les bons gestes pour protéger les espèces et les habitats. Durant les séances, les élèves ont été sensibilisés à la protection des espèces et habitats marins protégés dans la région (herbiers de posidonies, Mérou, Corb, Patelle géante, Homard, Langouste, Araignée de mer, Grande cigale de mer). Ils ont aussi pu participer à des séances plus thématiques portant sur la protection des oiseaux marins et des tortues de mer au sein du territoire du Parc Marin.



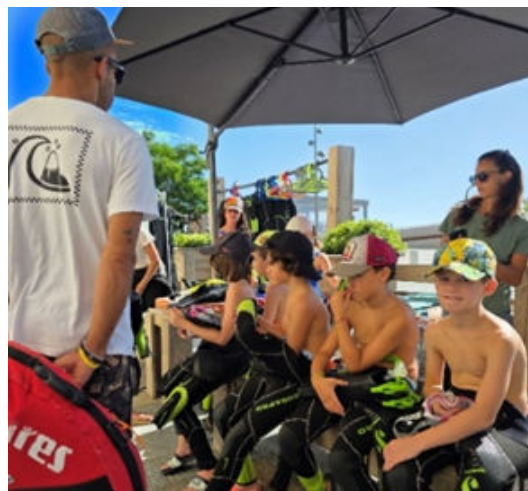
Ecole de Patrimonio du CP au CM2, Crédit photo : CEN Corse

Une occasion de découvrir également les métiers associés à la protection du milieu marin

Des sorties en mer en randonnées palmées ont permis aux élèves de découvrir sur le terrain les habitats et les espèces marines étudiés en classe. Les élèves équipés de palmes, masques et tuba, carnet de terrain et guide simplifié submersible sur les poissons, peuvent s'impliquer dans une démarche de Sciences Participatives en notant les espèces observées.



Goéland d'Audouin - Crédit : G. Gaillemain



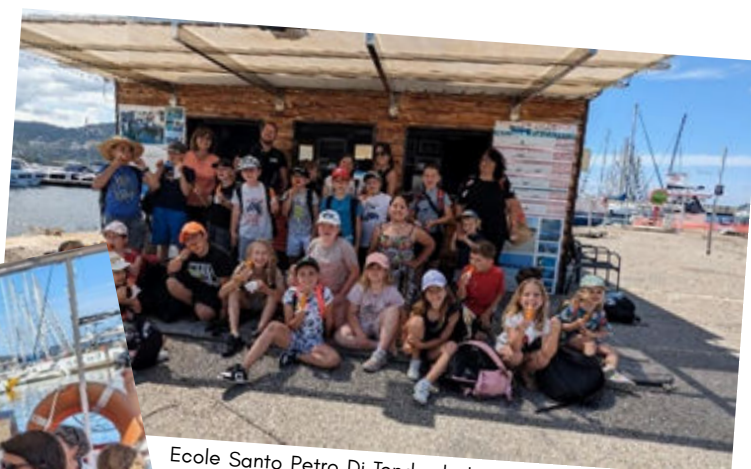
Crédit photo : CEN Corse

Des sorties en mer dédiées à l'observation des oiseaux marins

D'autres classes ont bénéficiées d'une sortie en bateau en mer et le long du littoral dédié à l'observation des oiseaux marins sur le territoire du Parc Marin.



Ecole de Patrimonio du CP au CM2



Ecole Santo Petro Di Tenda de la maternelle au CM2, Crédit photo : CEN Corse



Jeunes du centre de loisirs de miomo

“Sensibiliser et transmettre des messages forts pour permettre une prise de conscience sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité des zones humides...”

C'est tout le sens de ces sorties de terrain”



École Pascal Paoli des cannes Ajaccio , Crédit
photo : CEN Corse

L'engagement des acteurs privés sur les ressources limitées : AKUO

4000 m² au service de la protection de l'environnement

AKUO CORSE ENERGIES situé sur la commune d'Aghione, disposent de deux sites AKUO d'Olmo 1 et d'Olmo 2 implantés en 2010 et 2015.

L'engagement pour la biodiversité d'AKUO :

Une surface de 4000 m² est dédié à la protection et à la sensibilisation à l'environnement. Aujourd'hui, le site forme un complexe de prairies et de zones humides bordées de différentes formes de maquis.

De nombreux amphibiens, tortues aquatiques d'eau douce et des tortues d'Hermann y ont été observés ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux.

AKUO est engagée aux côtés du CEN pour promouvoir la sensibilisation des scolaires à l'environnement.



Ecole Ghisonaccia CE1/CMI

Près de 70 élèves bénéficient de ce programme



En 2025, 4 classes de l'école d'A Ghisonaccia, regroupant 67 élèves, ont bénéficiées d'interventions du CEN Corse (soutenues par AKUO Energy) en classe et d'une sortie découverte de la biodiversité sur le parcours terrestre éducatif d'AKUO Energy Corse mis en place sur le site d'OLMO 1 en 2022.

En 2025, les classes concernées par le programme « découverte de la biodiversité » sont les suivantes :

- Classe de CE1 A de **Madame GUILLOT** Pascale (13 élèves)
- Classe de CE1 B de **Monsieur CIAVALDINI** Xavier (12 élèves)
- Classe de CM1 C de **Madame PISCHEDDA** Marie-Michèle (21 élèves)
- Classe de CM1 B de **Madame TUR** Elodie (21 élèves)

Les interventions et les sorties ont permis aux jeunes de réaliser une sortie nature sur le parcours terrestre éducatif en mettant en lumière la richesse et l'importance de la biodiversité. Ils ont pu également être sensibilisés à l'importance des énergies renouvelables afin de contribuer à la préservation des habitats et des espèces observées .

Les élèves ont pu observer à cette occasion les oiseaux avec des jumelles et longues-vues et participer à un rallye nature sur les libellules et les papillons.

Les traversées Corsica Linea au service de la biodiversité

Au centre de la sensibilisation : les enjeux de conservation !

Entre septembre 2024 et novembre 2025, les « Traversées de la Biodiversité et du Climat » se sont déroulées à bord du navire A. Galeotta de la compagnie Corsica Linea. Porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et cofinancé par l'ADEME, ce projet visait à sensibiliser les passagers aux enjeux de préservation de l'environnement et de la biodiversité tout au long de leur traversée entre Marseille et la Corse.

Pour animer ces traversées, dix associations issues de Provence et de Corse ont embarqué à bord : le Naturoscope, le CPIE Côte Provençale, le CPIE Rhône Pays d'Arles, WeOcean, la Surfriider Foundation, Les Petits Débrouillards, le CPIE Bastia, le CPIE d'Ajaccio, le CEN Corse et Mare Vivu.

Le CEN Corse a participé à 9 traversées sur la période estivale de 2025 au côté de ces partenaires Mare vivu et le CPIE de Bastia U Marinu.

Le leitmotiv du projet, « *transformer en mer les comportements sur terre* », traduit son ambition : profiter du temps de la traversée, propice à l'échange et à la réflexion, pour encourager des changements de comportements en faveur de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité, tant marine que terrestre.

Depuis les ports de Marseille, Bastia et Ajaccio, 24 animateurs formés aux méthodes de changement de comportement ont ainsi sensibilisé un public varié à la préservation de la biodiversité et aux enjeux climatiques.



Grand public - Passagers, Crédit photo : CEN Corse

Les 46 traversées réalisées entre septembre 2024 et novembre 2025 ont permis de sensibiliser 2 915 personnes dont 52% de femmes et 48% d'hommes. En moyenne, 65 personnes par traversées ont participé aux animations proposées.

De réelles avancées :

97,5 % des participants déclarent avoir acquis de nouvelles connaissances grâce aux animations proposées à bord. Pour les enfants, 98% estiment avoir appris de nouvelles connaissances.

*Transformer en MER
les comportements sur
TERRE*

La fondation de France et le Crédit Mutuel : Préserver les habitats rupestres corses

PROTÉGER ET PRÉSERVER LES ESPÈCES MENACÉES

Dans le cadre du premier appel à projet Biodiversité lancé en 2024 par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 60 projets sur 230 ont été retenus sur le thème : « *Faune et flore en danger : protéger et préserver les espèces menacées* ».

Sur les 60 projets, le CEN a été l'unique acteur régional sélectionné pour son programme en faveur de préservation des milieux rupestres corses.

La Corse, par sa géographie, représente un bastion pour les espèces à forte valeur patrimoniale fréquentant les habitats rupestres. Mais pour combien de temps ? A l'heure où au nom du bien commun et du bien-être individuel, certains revendiquent un droit d'accès à la nature sans la moindre limite, la préservation de ces espaces est totalement remise en question.

Pour répondre à cette problématique, le CEN a mis en place un projet triennal afin d'évaluer la perte de biodiversité à l'échelle régionale.

Une vaste étude sur l'état de ces habitats a ainsi été lancée fin 2025 pour répondre à un objectif majeur : assurer la conservation des habitats favorables à ces espèces menacées.

Le CEN Corse dans le cadre de programmes européens et régionaux conduit des travaux depuis près de 20 ans pour conserver les zones de nidification et d'alimentation des espèces d'oiseaux menacées. Fort de cette expertise, le CEN a élaboré ce projet consacré à la préservation des habitats rupestres dans la droite ligne des ambitions de la stratégie nationale de la biodiversité 2030 qui a pour finalité de stopper l'extinction des espèces due aux activités anthropiques.



Crédit photo : P. Gourdain

“Chaque année, plus d'une centaine d'espèces s'éteint dans le monde.

En France, 30 % des oiseaux des champs ont ainsi disparu en seulement 15 ans.

32 % des oiseaux nicheurs sont aujourd'hui menacés avec en première ligne, les rapaces”

source 2025 UICN

La commune de Linguizzetta nous a fait confiance

Le CEN a accompagné en 2025 la commune de LINGUIZZETTA pour des inventaires complémentaires pour la réalisation de son atlas de la biodiversité.

Dans la continuité de l'engagement du CEN Corse en faveur des Atlas de la Biodiversité Communale, et comme cela avait déjà été le cas pour l'ABC de Pianottoli-Caldarello en 2024 et bien d'autres avant, le CEN Corse a répondu présent pour réaliser les inventaires complémentaires ornithologiques et herpétologiques de la commune de Linguizzetta, mandaté par le CPIE A Rinascita dans le cadre du programme porté par l'Office Français de la Biodiversité.

Ces prospections s'inscrivent dans l'objectif de combler les lacunes de connaissance sur le territoire communal, afin d'élaborer un diagnostic des enjeux écologiques utile à la gestion locale et à l'évolution du PLU. La zone d'étude, d'environ 35 hectares, est située en plaine à moins de 300 mètres d'altitude, à l'ouest de la T10, et présente une remarquable mosaïque d'habitats : maquis, vignobles, prairies, forêts de feuillus, cours d'eau et zones humides.

Les inventaires se sont déroulés d'avril à juin 2025, selon des protocoles standardisés : protocole POP Amphibien « Communauté » pour les amphibiens, suivi CMR (capture-marquage-recapture) dans le cadre du Plan National d'Actions pour la Tortue d'Hermann, et Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) sur 25 points d'écoute pour les oiseaux, complétés par des sessions nocturnes et des prospections opportunistes.



Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

Des résultats qui témoignent d'une biodiversité particulièrement remarquable

Herpétologie : 12 espèces recensées, dont 4 amphibiens (Crapaud vert, Grenouille de Berger, Rainette sarde, Discoglosse sarde, tous détectés aux stades larvaire et adulte) et 8 reptiles, parmi lesquels deux espèces à fort enjeu patrimonial : la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni hermanni*, 8 individus contactés, classée Vulnérable aux niveaux national et corse, priorité de conservation Majeure) et la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*, quelques individus observés sur le ruisseau de Campo-Vecchio).

Ornithologie : 82 espèces contactées, dont 12 espèces d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux), 6 potentiellement nicheuses sur le site (dont l'Édicnème criard, le Milan royal, la Fauvette pitchou et la Pie-grièche écorcheur). Deux espèces à priorité régionale de conservation « Majeure » sont potentiellement nicheuses : la Fauvette pitchou et la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator badius*), sous-espèce endémique des îles de Méditerranée occidentale.

Cette richesse exceptionnelle s'explique avant tout par la grande hétérogénéité des milieux présents sur la commune. Sa pérennité repose sur le maintien d'un équilibre paysager en mosaïque, sur une gestion agricole raisonnée et sur la préservation des continuités écologiques. Le CEN Corse espère que ces données contribueront à orienter les politiques publiques locales en intégrant pleinement les enjeux de biodiversité.

Le CEN Corse remercie le CPIE A Rinascita et la commune de Linguizzetta pour leur confiance et leur collaboration, et leur souhaite plein succès dans la suite de leurs activités !



Bastia, ville engagée dans la protection de la biodiversité : la nidification des martinets

La rénovation du centre historique de Bastia, bien qu'indispensable, peut entraîner la disparition de sites de nidification pour deux espèces protégées : le Martinet noir (*Apus apus*) et le Martinet pâle (*Apus pallidus*). Ces oiseaux utilisent les cavités des façades et toitures anciennes pour se reproduire, faisant du centre-ville un site reconnu pour ses importantes colonies mixtes.



Martinet noir (*Apus apus*) - Crédit photo : Antoine Donsimoni

"À la fin de l'année 2025, 269 nichoirs étaient installés dans le centre ancien, et leur nombre devrait dépasser les 300 en 2026"

Le site de Bastia est bien connu des ornithologues, en raison du fait qu'il abrite depuis longtemps d'importantes colonies mixtes de ces deux espèces, conférant une valeur patrimoniale unique aux bâtiments historiques du centre-ville.

Consciente du caractère exceptionnel de cette biodiversité urbaine et de la nécessité de la préserver, la Ville de Bastia s'engage activement pour la protection de ces oiseaux emblématiques de l'ambiance sonore estivale de la ville.

Depuis 2015, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Corse (CEN Corse), plusieurs actions ont été entreprises dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), notamment l'installation de nichoirs pour offrir des sites de nidification alternatifs, la sensibilisation des habitants et professionnels de la réhabilitation et de la gestion immobilière, ainsi que le recensement et le suivi des sites de nidifications.



Martinet pâle (*Apus pallidus*) - Crédit photo : Martin Boone



LE CEN ET LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

L'inventaire du patrimoine naturel « est institué pour l'ensemble du territoire national terrestre, pluvial et marin ». Il est défini comme correspondant à « l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, pédologiques, minéralogiques et paléontologiques ». C'est l'un des axes structurant des missions des CEN. Ces zones sont soumises à différentes réglementations visant à leur conservation.

Toute « *atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes* » est susceptible de constituer un préjudice écologique :

- Atteinte aux eaux : *détérioration de la qualité chimique et biologique de la rivière...*
- Atteinte aux espèces et aux fonctions : *espèce protégée qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, déplacer à tous les stades de développement (graines, œufs, jeunes adultes, etc.)...*

Cette protection est parfois étendue au milieu de vie, c'est-à-dire l'ensemble de leurs écosystèmes.

La réponse réglementaire pour la protection des espèces reste à ce jour la seule réponse efficace à conditions qu'elle soit appliquée correctement. La prévention par la diffusion des connaissances est primordiale pour veiller aux actions de conservation.

Dans le cadre de délits mineurs, (contravention de 4ème classe) le CEN dispense des stages de sensibilisation à l'environnement en partenariat avec l'association de médiation de justice comme une mesure alternative à la poursuite pénale.

Des stagiaires qui ont tous fait part de la nécessité de mieux diffuser et faire connaître la réglementation en vigueur. Les enjeux de conservation de la biodiversité dépassent le simple cadre régional. Pour répondre à la dégradation des habitats naturels et semi-naturels, la mobilisation de tous les acteurs de la biodiversité est requise pour rendre accessible la connaissance du patrimoine naturel commun.

Réunion de l'ensemble des acteurs de la biodiversité autour de « la lutte contre les atteintes à l'Environnement en Corse »

Le CEN a été présent aux côtés des acteurs institutionnels à l'occasion d'une Table ronde sur « *les Regards croisés sur la lutte contre les atteintes à l'Environnement en Corse* ».

Il a été rappelé que la Corse est un territoire singulier, fortement convoité et vulnérable qui a par ailleurs la spécificité d'être décrite comme « une montagne dans la mer ». Cette configuration concentre en effet sur un espace restreint une biodiversité exceptionnelle, avec de nombreuses espèces endémiques, des milieux fragiles et peu résilients ainsi qu'une pression anthropique croissante (liée à l'urbanisation et au tourisme).

A l'occasion de cette rencontre, les membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ont exprimé un sentiment de dégradation progressive de l'environnement. Par ailleurs, les acteurs de terrains comme l'OFB et la Gendarmerie Nationale ont rappelé la technicisation croissante des sujets traités, due notamment, à l'accessibilité du foncier.

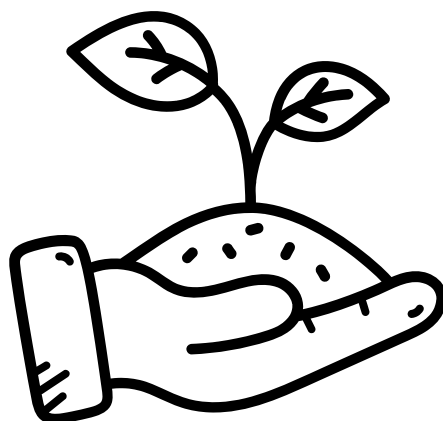
Une certitude, il est d'ores et déjà possible d'agir sur la prévention et l'amélioration de la connaissance cela a été l'objet de l'intervention du CEN.



Table Ronde
« Regards croisés sur la lutte contre les atteintes à l'Environnement en Corse »
Corte - le 11 décembre 2025

ÉCOSYSTÈMES FRAGILISÉS :

AGIR !



La gestion des habitats naturels :

La prise en compte de la restauration

Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité sont les mesures prévues par l'article L. 110-1 du Code de l'environnement et rendues obligatoires par un texte législatif ou réglementaire. Elles visent dans le cadre de la conduite de projet d'infrastructure l'intégration du maintien de la biodiversité, dans le respect du principe d'équivalence écologique.

Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité visent l'absence de perte nette, voire un gain de biodiversité. Elles ne peuvent pas se substituer aux mesures d'évitement et de réduction.

L'article L.163-1 II du code de l'environnement dispose que toute personne soumise à une obligation de mettre en œuvre des mesures de compensation peut y satisfaire en confiant, par contrat, la réalisation de ces mesures à un tiers.

C'est dans ce cadre que le CEN intervient en tant qu' Opérateur de Compensation notamment pour la collectivité de Corse sur les infrastructures routières.

Les sites gérés par le CEN sont intégrés au géoréférencement des sites soumis à mesures compensatoires et œuvrent ainsi pour une meilleure prise en compte des espèces protégées touchées par les travaux et aménagements divers. **Ces sites participent directement à la restauration d'habitats favorables à la Tortue d'Hermann ou encore la flore menacée et protégée et plus largement à la préservation de la biodiversité.**

Le CEN est également Opérateur de Gestion pour les propriétaires privés et publiques dans le cadre d'un contrat à leur initiative, il participe via la mise en place d'ORE à la sauvegarde des espaces naturels et à la valorisation des terrains pouvant s'inscrire dans l'appui à la préservation de la biodiversité.

Enfin, troisième axe structurant de l'association, **le pôle flore du CEN participe à la gestion de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)** en déclinant plusieurs programmes d'actions dans l'ensemble de ses projets de conservation.



La Parata , Crédit photo : CEN Corse

Résilience des milieux et Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes

Des enjeux majeurs en milieu insulaire

Les Espèces Exotiques Envahissantes sont considérées comme une cause majeure de perte de biodiversité. L'absence de régulateurs naturels conjuguée à la perturbation des milieux favorisent leur développement. Sur les îles, l'impact est plus important en raison de la fragilité des écosystèmes placés en situation d'isolement.

Suivi de la résilience écologique végétale sur la pointe de la Parata

Depuis 2023, le CEN Corse réalise un suivi de la reprise de la griffe de sorcière (*Carpobrotus edulis*) sur la pointe de la Parata, au sein du Grand Site des Sanguinaires. Ce suivi fait suite à une importante opération de régulation de cette espèce végétale exotique envahissante notamment par des campagnes d'arrachage et a pour but d'évaluer l'efficacité de ces actions de lutte sur une période de 5 ans.

En parallèle de ce suivi, cinq placettes de suivi floristique ont été créées avec l'expertise du CBNC.

Ce suivi consiste en un inventaire des espèces végétales autochtones recolonisant le site avec pour objet l'évaluation de la résilience naturelle de la communauté végétale initialement présente.

L'évaluation de l'indice de recouvrement permet, en outre, d'appréhender l'évolution de l'abondance-dominance des différentes espèces autochtones aux différentes étapes de la recolonisation du milieu. Un suivi méthodique qui se poursuivra jusqu'en 2028.



Carpobrotus edulis, Crédit photo : CEN Corse

Le Grand Site abrite également un élément du patrimoine géologique remarquable, un grès coquiller affleurant sur le rivage. Il s'agit d'une dune fossilisée, soumise au phénomène d'érosion naturelle. **Le CEN Corse réalise également une veille de l'érosion de ce grès coquiller annuellement, participant ainsi à objectiver les données sur les effets du retrait du trait de côte et ces incidences en matière de biodiversité.**



L'agriculture durable et de la gestion des écosystèmes aquatiques

L'intégration de la stratégie biodiversité auprès des acteurs agricoles prend désormais une dimension systémique

Le pôle Ornithologie du CEN Corse, conscient des atouts que constituent les pratiques agricoles pour la préservation de la biodiversité, met en œuvre depuis 2024, plusieurs actions visant à mettre en place des pratiques agricoles et pastorales plus favorables à la biodiversité terrestre. Pour la Corse, le Plan régional d'agriculture durable est pleinement intégré au PADDUC.

Le CEN s'oriente par ailleurs vers un renforcement du pôle flore et gestion des écosystèmes aquatiques pour répondre aux objectifs de la Directive-cadre sur l'eau (DCE).

En 2025, des études techniques préalables ont été initiées avec la communauté d'agglomération de Bastia en cette direction.



Crédit : <https://www.etudiantgeniecivil.com/calcul-du-coefficient-de-ruissellement-moyen/>

Mieux gérer la ressource, un indispensable pour le PLUi* : Impliquer les acteurs de l'urbanisme

Le coefficient de ruissellement, une variable indispensable

Il s'agit du pourcentage de l'eau précipitée qui ruisselle et n'est ni infiltrée ni évaporée. C'est une estimation qui dépend de plusieurs facteurs :

L'artificialisation des sols :

En effet la nature du substrat est une variable essentielle. Les surfaces imperméabilisées (villages, toitures) ont un coefficient élevé (environ 0,9), tandis que les surfaces boisées ont un coefficient très faible (environ 0,1). Les routes ont des coefficients variables selon leur composition.

L'usage des types de sol :

Les sols sableux (drainants) ont un coefficient plus faible que les sols argileux (moins perméables). Le type de culture (champ cultivé, pâture, forêt) influence également ce coefficient.

La formalisation des projets d'urbanisme répond désormais à une approche transversale qui nécessite un appui technique et en particulier de l'ingénierie écologique.

*PLUi : Plan Local Urbanisme Intercommunal

La gestion de la ressource hydrique intégrée fait partie des champs d'investigation du CEN Corse.

LES SITES EN GESTION D'ENGIE

Le CEN Corse assure, pour le compte d'Engie, la gestion de 20 hectares de terrains situés sur la commune d'Ajaccio, répartis sur trois sites : Loretto, Vignola et Suartello. Ces espaces constituent le support de la mise en œuvre des mesures compensatoires associées à la station gaz du Loretto.

Depuis 2017, ces sites font l'objet d'actions de gestion et de suivis écologiques réguliers. Des inventaires annuels ciblant notamment les orchidées protégées et la Tortue d'Hermann sont réalisés afin de suivre l'évolution des populations et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre en leur faveur.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation de chantiers dédiés à la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes. Les données et retours d'expérience issus de ces opérations sont valorisés au sein de la plateforme INVMED, animée par les Conservatoires botaniques nationaux, contribuant ainsi à la diffusion des connaissances.

Les inventaires réalisés ont permis d'identifier de nouvelles stations d'espèces végétales protégées dont la très rare **Sérapias à petites fleurs** sur l'un des sites .



Abri à tortue, Crédit photo : CEN Corse

Par ailleurs, les sites ont été équipés de refuges anti-feu destinés à la Tortue d'Hermann ainsi qu'à la petite faune



Serapias parviflora - Crédit photo : G. San Martin

Ces espaces constituent également des supports d'information et de sensibilisation auprès de différents publics. À ce titre, le CEN Corse a contribué à l'organisation et à l'animation de plusieurs visites institutionnelles :

- Visite du site du Loretto par **Mme Uruty**, représentante de la Caisse des Dépôts et Consignations en charge des SNCRR, accompagnée par la DREAL, dans le cadre d'un séminaire consacré à ces dispositifs ;
- Accueil, sur le site de Vignola, de la Directrice de l'Eau et de la Biodiversité, accompagnée de ses collaborateurs.

En complément, le CEN Corse et ENGIE ont également présenté ce dispositif de compensation écologique auprès de publics non institutionnels :

- Visite du site de Vignola à des étudiants du Master 2 « Gestion des Ressources Humaines et Relations du Travail » de l'Université Panthéon-Assas, dans le cadre de leur séminaire ;
- Intervention conjointe du CEN Corse et d'ENGIE lors d'une conférence-débat grand public organisée par l'association Arcu di Sapè, consacrée à la compensation écologique.



Etude terrain , Crédit photo : CEN Corse



Enfin, les sites compensatoires servent de supports d'études pour des travaux menés dans le cadre de recherches doctorales.

Une thèse CIFRE transdisciplinaire, conduite en collaboration avec ENGIE, l'Université Pasquale Paoli et l'Université Paris-Panthéon-Assas, a été soutenue en décembre 2025.

Cette recherche appliquée mêle écologie des communautés de pollinisateurs, taxonomie, biologie de la conservation, écologie fonctionnelle, droit de l'environnement, sciences des organisations, sciences territoriales et gouvernance de la biodiversité.

Par ailleurs, une nouvelle thèse a été initiée en 2025. Elle porte sur l'étude de la communication chimique entre les plantes et les insectes pollinisateurs et vise notamment la collecte des composés organiques volatils (COV) floraux et leur identification moléculaire, afin de caractériser les molécules attractifs permettant aux pollinisateurs de localiser leurs ressources alimentaires.

En complément des mesures compensatoires, l'exploitant de la station gaz du Loretto s'appuie sur l'expertise du CEN Corse pour la conduite d'opérations de sauvetage de tortues d'Hermann au sein de son emprise industrielle, hors des sites de compensation.

LES SITES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

En 2027, la collectivité de Corse (CDC) prévoit de débiter la construction de la nouvelle route « Pénétrante Est d' Ajaccio » sur le tronçon reliant le Stiletto au rond-point de la Caldaniccia. Le fuseau routier passera notamment au milieu de l'îlot du Sant'Angelo, site naturel de compensation écologique du projet de la CDC.

Par conséquent, l'îlot du Sant'Angelo qui accueille actuellement une grande population de tortues d'Hermann verra cette dernière fragmentée en deux sous-populations : une au Nord du Site à proximité du cours d'eau du Cavallu mortu, et une autre au Sud du site, privée de l'accès au cours d'eau et aux habitats d'estivation.

Pour pallier à cette discontinuité écologique entre le Nord et le Sud de l'îlot, des passages à faune tels que des tortues-ducs, seront mis en place par la CDC. Afin de se rendre compte des flux actuels d'individus au sein des divers micro-habitats du site et d'affiner le positionnement des futurs corridors écologiques, le CEN Corse travaille depuis 2025 en concertation avec les experts du Var sur un projet de suivi des individus de Tortue d'Hermann.

Ce projet prévoit d'équiper au printemps 2026 une quinzaine d'individus de tortues sur le site afin d'analyser leur déplacement durant une année complète. Cette étude permettra dans un premier temps de disposer d'un état initial sur les flux d'individus au sein du site avant la construction de la route, d'accroître la connaissance sur l'utilisation des micro-habitats par la Tortue d'Hermann selon les saisons et d'orienter au mieux la CDC dans la création de corridors écologiques fonctionnels pour l'espèce. Dans un second temps, une fois la route créée, un deuxième suivi d'un an sera lancé afin de comparer l'évolution des flux d'individus après la perturbation de leur milieu par rapport à l'état initial et de s'assurer que les éco-ducs conçus sont bien utilisés par la tortue d'Hermann.

*Une année consacrée à la
préparation du suivi GPS
des individus de Tortue
d'Hermann sur le site du
Sant'Angelo pour une mise
en œuvre au printemps
2026*



Tortue d'Hermann , Crédit photo : CEN Corse



LE SITE DES *TERRASSES DU STILETTO*

Après la signature de l'Obligation Réelle Environnementale (ORE), garantissant la gestion écologique des 36,5 hectares de compensation sur une durée de 60 ans, la sécurisation foncière s'est poursuivie en 2025 avec la signature de la convention de mesures de gestion entre le CEN Corse et la société *Les Terrasses du Stiletto* (15/09/2025).

Cette contractualisation vient consolider le dispositif de compensation écologique en assurant la pérennité des engagements et en structurant les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de conservation définis dans le plan de gestion.

LES ENJEUX DE PRÉSERVATION

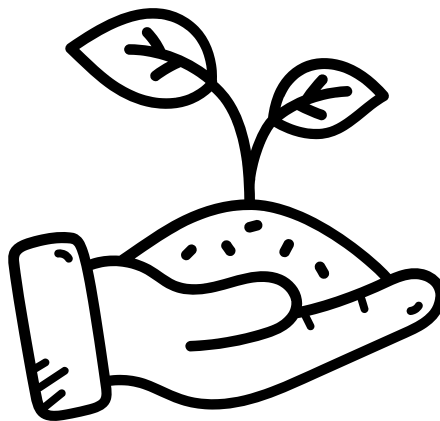
Le premier enjeu majeur concerne la préservation et la gestion d'habitats ouverts favorables à la Tortue d'Hermann, espèce patrimoniale particulièrement sensible à la fermeture des milieux par embroussaillage. La dynamique naturelle de recolonisation forestière observée sur le site entraîne une diminution progressive des zones propices à l'alimentation, au déplacement et à la reproduction de l'espèce. Les actions de gestion visent donc à maintenir une mosaïque de milieux semi-ouverts, à restaurer des clairières, à créer ou entretenir des zones refuges et à garantir des continuités écologiques fonctionnelles.

Le second enjeu porte sur la conservation des stations d'espèces végétales patrimoniales, en particulier les orchidées protégées telles que le Sérapias négligé et les habitats temporaires favorables à l'Isoète épineux. Ces espèces sont dépendantes de conditions écologiques spécifiques : sols peu perturbés, milieux ouverts, absence de concurrence végétale excessive. La gestion doit ainsi prévenir la fermeture des milieux, limiter les perturbations inadaptées et surveiller l'évolution des stations afin de garantir leur pérennité.

Un troisième enjeu transversal concerne la prévention des incendies et la résilience écologique du site. Le maintien d'une structure paysagère diversifiée, combinant zones ouvertes et boisements, participe à la fois à la réduction du risque incendie et au renforcement des fonctionnalités écologiques. La maîtrise des espèces exotiques envahissantes constitue également un axe prioritaire, afin d'éviter toute altération de la composition floristique et des équilibres écologiques.

Ainsi, au-delà de la seule obligation réglementaire, le site de compensation du Stiletto représente un espace stratégique de restauration et de maintien des continuités écologiques en périphérie urbaine d'Ajaccio, où la gestion conservatoire vise à stabiliser et améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces ciblées, dans une logique mesurable et durable de zéro perte de biodiversité. L'année 2025 marque ainsi une phase charnière qui permet d'engager pleinement la phase opérationnelle à long terme.

HABITATS INSULAIRES : PRÉSERVER !



ZOOM SUR

AUGMENTER LA FAVORABILITÉ DU MILIEU AGRICOLE POUR DEUX ESPÈCES DE PIES GRIÈCHES !

GERER

Le Conservatoire d'espaces naturels a déposé, en août 2024, un projet visant à la conservation in situ et à la restauration des milieux favorables à la Pie-grièche à tête rousse et la Pie-grièche écorcheur dans les espaces agricoles. Ce projet s'inscrit sur trois axes majeurs : Réduire les pressions sur la biodiversité insulaire et en particulier les territoires suivants : la Balagne, le Grand Bastia, le Cap Corse, le Nebbiu, la Castagniccia et la plaine orientale.

Il intègre également le cadre du Plan National d'Actions Pies-grièches (2023-2032), en répondant à trois de ses actions prioritaires :

1. Conserver les habitats des pies-grièches en lien avec le monde agricole
2. Restaurer des milieux en faveur des pies-grièches
3. Développer la communication sur les pies-grièches



Présentation du projet aux élèves ingénieurs agronomes de Corte - Gabin Tijou et Clement Thomas -CEN Corse



Le CEN et ses équipes sont impliqués sur plusieurs champs d'actions

La mobilisation des exploitations agricoles

En 2025, 202 agriculteurs ont été sollicités pour participer au projet d'amélioration du milieu agricole pour les pies-grièches. 12 d'entre eux se sont portés volontaires pour intégrer le projet.

L'élaboration de plans de gestion adaptés

Les exploitations participant au projet s'engagent à planter des bosquets, des haies et/ou des arbres isolés en utilisant des essences autochtones afin de recréer des zones propices à la nidification des deux espèces de pies-grièches. Ils s'engagent également au respect de certaines pratiques pour préserver la ressource herbacée, garde-manger des pies-grièches. Un plan de gestion a donc été élaboré pour les participants du projet.

L'accompagnement aux demandes de financements

Un appui technique est proposé aux exploitants pour le montage de dossiers de financements nécessaires à la mise en œuvre de leur plan de gestion. À ce jour, 5 exploitations accompagnées ont obtenu un financement et ont commencées à planter, conformément aux recommandations du CEN Corse. 7 autres exploitations ont un projet construit et sont en attente de financements.

La réalisation de diagnostics écologiques

Dans les exploitations engagées différents inventaires (botaniques, entomologiques, ornithologiques) ont été réalisés. Ces inventaires ont notamment permis d'évaluer les sites de nidification potentiels déjà présents et la connectivité du milieu en faveur des deux espèces de pies-grièches.

Les actions de sensibilisation et de communication

Trois événements de sensibilisation ont été organisés en 2025 auprès d'acteurs du monde agricole et d'élèves ingénieurs agronomes. Des fiches des bonnes pratiques ont également été diffusées auprès des agriculteurs rencontrés.

Ce projet, qui s'achèvera en 2026, a vocation à être prolongé dans les années suivantes, notamment auprès des agriculteurs de Corse-du-Sud, afin de renforcer durablement la préservation des pies-grièches et de la biodiversité agricole insulaire.



Crédit photo : CEN Corse



ZOOM SUR

LE PROJET GÉNÉTIQUE CRAPAUD VERT ET L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ESPÈCES À ENJEUX

Connaître

Un an après le lancement de ce projet de 4 ans (2024-2027), le CEN Corse franchit une étape importante avec la réalisation de la première session d'échantillonnage terrain (février à mai 2025).

Pour rappel, ce projet vise à répondre à quelques questions fondamentales pour la conservation de l'espèce :

- **La colonisation de l'île** : une ou plusieurs vagues du Crapaud vert des baléares en Corse ? L'hypothèse de départ étant celle de deux phases de colonisation menant à deux peuplements distincts : une population alticole ancienne et une population littorale plus récente.
- **La structure génétique des populations** : sont-elles isolées, appauvries génétiquement ?
- **La connectivité entre les populations** : quels éléments du paysage favorisent ou entravent les flux génétiques ?

En parallèle, l'étude de l'influence de l'environnement sur la morphologie des individus (altitude, salinité, pH) – des traits directement liés à la survie et à la reproduction de l'espèce.



Crapaud vert des baléares (*Bufo viridis balearicus*).
Crédit photo : Marie-Paule Savelli.

Ce qui a été fait

L'effort s'est concentré sur le bassin versant du Tavignano, zone jusqu'alors très peu documentée, avec une approche par maillage semi-aléatoire pour localiser les populations. Des prospections complémentaires ont également été menées dans d'autres secteurs (Balagne, extrême sud, Valinco).

Au total, 94 individus ont été échantillonnés pour les analyses génétiques, et 124 individus pour les données morphométriques.

La grande découverte de cette année

Les prospections ont mis en évidence de nouvelles populations altitudinales dans le Boziu (~1100 m), regroupant plusieurs centaines d'individus – des effectifs bien supérieurs à tout ce qui avait été observé jusqu'alors, tant sur le littoral qu'en altitude. Ces populations semblent isolées et constituent un modèle particulièrement précieux pour l'étude d'éventuelles unités évolutives distinctes.



Formation sur la manipulation non invasive des amphibiens avec la SHF.

Et côté morphométrie ?

Une étude complémentaire sur la morphologie des individus révèle que l'altitude influence positivement la taille et la masse des crapauds, cohérent avec ce qui est connu chez d'autres Bufonidae. La salinité et le pH n'ont pas montré d'effet significatif sur ce premier jeu de données.

Et la suite ?

Les échantillons génétiques ont été envoyés au MNHN fin juin 2025. Le séquençage ddRAD débutera en 2026, et les résultats permettront d'affiner la stratégie pour les prochaines sessions de terrain au printemps 2026, centrée cette fois sur le bassin versant du Rizzanese et d'autres secteurs encore trop inexplorés (Cap Corse, Agriate, Alta Rocca...). L'ensemble de ces résultats doit in fine permettre d'adapter les actions de conservation : renforcement de populations, sauvegarde génétique, reconnexion d'habitats.

Au plus près de la biodiversité insulaire

Au printemps 2025, les 3 salariés du pôle herpétologie du CEN Corse, ainsi qu'un stagiaire et un service civique ont participé à une formation dédiée à la manipulation non invasive des amphibiens, organisée par la Société Herpétologique de France ! Cette formation a permis d'aborder les aspects réglementaires encadrant l'étude des amphibiens, ainsi que les questions éthiques indispensables à la préservation de ces espèces sensibles. Une sortie de terrain est venue compléter ces apports théoriques, offrant l'opportunité de mettre en pratique les techniques d'observation et de manipulation douce dans des conditions réelles. Cette expérience a renforcé les compétences des équipes du CEN Corse, au service d'un suivi plus respectueux et efficace de la biodiversité insulaire !



ZOOM SUR

LA RECHERCHE DES CAUSES DE MORTALITÉ DES MILANS ET LA POURSUITE DU LIFE FRANCO ITALIEN

Connaître

Décembre 2025 marque le début du programme sur les causes de mortalités du Milan royal :

Le Milan royal (*Milvus milvus*) est un rapace commun en Corse alors que ses populations déclinent sur le continent. La Balagne est la région qui compte la plus grande densité au niveau national de couples de milan notamment dans la vallée du Reginu. Ces bons résultats sont aussi liés au suivi constant assuré par le Conservatoire depuis la création de la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et l'existence du programme européen LIFE Milvus depuis 2020.

En complément du programme LIFE Milvus, un programme Fonds vert financé par l'Etat a pour objectif, d'ici 2029, d'identifier les causes d'empoisonnement, de limiter l'utilisation des raticides et de poursuivre les actions de préservation des habitats favorables. Il vise par ailleurs à réduire la mortalité due aux infrastructures anthropiques (éoliennes, lignes électriques).



Milan royal (*Milvus milvus*), Crédit photo : Martin Boone

L'empoisonnement chez le milan en Corse

Parmi les causes de mortalité, l'empoisonnement secondaire figure en tête de liste. À ce titre, le centre de soins U Pettirossu, situé à Oletta, travaille conjointement avec le CEN en réalisant des prélèvements qui feront l'objet d'analyses éco-toxicologiques. Ces analyses montrent régulièrement des concentrations anormales en anticoagulants utilisés dans la lutte contre les rongeurs et occasionnellement une contamination aux métaux lourds ou aux produits phytosanitaires.

Les centres équestres et pensions équines sont apparus comme des acteurs importants du territoire à sensibiliser à la problématique de l'empoisonnement secondaire. En effet, il est fréquent que ces structures soient envahies par les rongeurs. Une campagne de communication a donc commencé auprès des professionnels de la filière équine en Haute-Corse. Cette campagne a pour objectif de mieux connaître les solutions employées pour lutter contre les rats et de proposer des solutions moins destructrices pour le milan et les autres charognards. In fine, l'objectif de cette action est de limiter l'emploi de raticides dans la filière équine en Corse.

Les analyses toxicologiques effectuées sur les milans ont permis de relever, chez certains individus, des taux anormaux de plomb. Ce plomb est probablement issu, en partie, des cartouches de fusil. Des alternatives au plomb, moins toxiques, existent. L'acier, le tungstène et le bismuth sont trois matériaux qui peuvent être employés dans les cartouches. Favoriser l'emploi de ces matériaux permettrait de limiter la contamination au plomb des charognards qui consomment les dépouilles des animaux tués à la chasse. Cela permettrait également de limiter la contamination des sols par les métaux lourds. Une campagne de sensibilisation des chasseurs a donc démarré. Les fédérations de chasse de Corse ont été contactées afin de limiter l'utilisation du plomb dans les cartouches en Corse.

Enfin, afin d'agir sur les empoisonnements liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, le CEN a mis en place des analyses sur des vers de terre prélevés dans diverses exploitations agricoles partenaires. Les vers de terre étant une source de nourriture du milan, ils pourraient être le vecteur de ce type d'empoisonnement. Au total, ce sont 20 exploitations qui seront testées.

Impact des infrastructures d'origine anthropiques

L'électrocution des rapaces, et en particulier du milan, sur certains éléments du réseau électrique en Corse est une autre cause de mortalité identifiée par le CEN. En 2023, un cas d'électrocution sur un interrupteur aérien nous a été signalé sur la ZPS de la vallée du Reginu. En 2025, trois nouveaux cas d'électrocution sur des transformateurs aériens ont été rapportés dans la ZPS. Nous avons contacté la cellule environnement de EDF Corse afin d'apporter des solutions à ce problème.

Les discussions ont permis de mettre en place un calendrier de mise en conformité des dispositifs problématiques dans la ZPS.

De nombreuses autres causes de mortalité du Milan royal subsistent. Sur ce sujet, la recherche continue, et c'est tout l'objet de ce programme, qui a pour objectif, d'ici 2029, d'identifier les causes d'empoisonnement, de limiter l'utilisation des molécules et produits incriminés et de poursuivre les actions de préservation des habitats favorables. Il vise par ailleurs à réduire la mortalité due aux infrastructures anthropiques (éoliennes, lignes électriques).

La préservation des habitats

L'habitat du Milan royal est constitué de milieux ouverts, en particulier des zones agricoles en agriculture extensive avec élevage tels que le bocage, lui offrant à la fois des zones de chasse ouvertes et des sites de nidification (haies, bosquets, arbres isolés).

Plus de la moitié des nids répertoriés au cours des 16 dernières années concernait un habitat boisé (ripisylve et forêts). Cet habitat est relativement différent de celui du bocage des terres agricoles. La gestion adéquate de ce milieu est donc une approche importante pour la sauvegarde de l'espèce. Une campagne de sensibilisation à destination des propriétaires et gestionnaires de ces espaces sur la région d'Ajaccio débutera donc en 2026. La localisation connue des nids dans ces milieux nous permettra de mener en parallèle, une action ciblée sur les propriétaires et les gestionnaires afin d'assurer la protection des sites de reproduction en milieu boisé.

ZOOM SUR

BIOACOUSTIQUE ET OPTIMISATION DU SUIVI D'ESPÈCE

Connaître

L'année 2025 a vu débuter un autre projet de recherche appliquée qui mêle bioacoustique et herpétologie :

Projet expérimental dans lequel le CEN Corse est pleinement impliqué : le projet SAPA (Suivi par Acoustique Passive des Amphibiens), porté par BioPhonia, entreprise corse spécialisée en bioacoustique. L'idée est simple mais ambitieuse, : en déployant des enregistreurs autonomes sur les sites de reproduction, il devient possible de suivre les populations d'amphibiens de manière non invasive, répétable et à grande échelle temporelle, grâce à des algorithmes d'intelligence artificielle capables d'extraire des informations sur la présence des espèces, leur phénologie et leur activité vocale.

Le projet en quelques mots :

Focus sur la Corse

Le projet cible deux espèces rares et difficiles à détecter qui ont toutes deux fait l'objet d'un Plan National d'Actions : le Crapaud vert (*Bufo viridis balearicus*) en Corse, et le Pélobate brun (*Pelobates fuscus*) en Lorraine. Il est mené en consortium avec le CEN Lorraine (suivi des sites mosellans) et le CEN Corse (suivi des sites corses), avec l'appui de Fauna Consult en tant qu'expert amphibiens. Le projet est financé à 80% par l'OFB dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêt sur la surveillance de la biodiversité terrestre, sur la période 2024-2027.

En Corse, le projet se concentre sur une dizaine de mares et zones humides réparties sur le territoire, dont les mares temporaires de Frasselli, la sansouire de Balistra, la lagune d'Asciaghju, ou encore des sites du Boziu. Ces sites accueillent des populations de Crapaud vert dont le suivi reste aujourd'hui très lacunaire, faute de moyens humains et d'outils adaptés.

Le CEN Corse assure le suivi du matériel et la récolte des données sur l'ensemble de ces sites !



Enregistreur installé sur une zone humide en Corse., Crédit photo : CEN Corse

Une première année très prometteuse !

La première année de récolte de données sonores s'est parfaitement déroulée : les enregistreurs ont fonctionné comme prévu et l'algorithme de détection développé par BioPhonia tient toutes ses promesses. Un grand bravo à l'équipe pour ce travail remarquable !

L'acquisition de données se poursuit activement en 2026, et les résultats détaillés et scientifiques seront publiés par BioPhonia, en partenariat avec le CEN Corse lorsque les travaux auront été suffisamment développés.



Le crapaud vert des Baléares (*Bufotes viridis balearicus*).
Crédit photo : Marie-Paule Savelli

La bioacoustique : un outil d'avenir

Nous ne pouvons pas conclure sans exprimer notre enthousiasme pour cette approche innovante. Les paysages sonores recueillis nous ont déjà réservé bien des surprises – sur la phénologie des espèces, l'activité des individus, et la richesse des informations que ces enregistrements peuvent révéler lorsqu'on dispose des compétences techniques pour les exploiter.

“Nous sommes convaincus que la bioacoustique a beaucoup d'avenir devant elle dans le suivi de la biodiversité, et nous sommes fiers d'y contribuer aux côtés de BioPhonia”

Arnaud Geysse, chargé de projet CEN Corse



Photo de groupe lors de la pose des enregistreurs sur Santa-Giulia un site géré par l'OEC.
De gauche à droite : Arnaud Geysse (CEN Corse), Juliette Linossier (BioPhonia), Benoît Berquez (OEC), Marie-Paule Savelli (CEN Corse) et Marie-Laurène Pozzo-di-Borgo (OEC).

ZOOM SUR

DÉTENTION ILLICITE D'ESPÈCE PROTÉGÉE : LA CAPTIVITÉ ET APRÈS ?

Accompagner

Le CEN Corse, en partenariat avec la SOPTOM, porte un projet expérimental de renforcement de populations de Tortue d'Hermann en Corse, à partir d'individus captifs issus de saisies administratives. Ce projet vise à renforcer ou stabiliser des populations encore présentes sur des sites naturels ayant subi des perturbations, notamment des incendies passés, en s'appuyant sur des retours d'expérience menés depuis 2022 dans le Var sur des sites incendiés.

Deux ans, pour quel objectif ?

Ce projet pluriannuel, déployé sur la période 2023-2027, repose sur plusieurs phases successives : l'identification de sites potentiels de relâcher, réalisée en 2024 ; la conduite d'analyses sanitaires in natura entre 2024 et 2025 ; l'élaboration de protocoles sanitaires, génétiques et de suivi au cours de l'année 2025 ; ainsi que l'obtention des autorisations administratives nécessaires. Les premiers relâchers expérimentaux, accompagnés de suivis télémétriques, sont envisagés à partir de 2026, sous réserve des résultats des phases préalables.



Site incendié, pressenti pour une opération expérimentale de renforcement de population de Tortue d'Hermann. Crédit photo : Marie-Paule Savelli

Les acteurs impliqués

Deux associations apportent un appui technique indispensable à la mise en œuvre du projet : la SOPTOM, pour son expertise reconnue sur l'espèce et les protocoles de renforcement, et l'association U Pettirosu, impliquée notamment dans l'accueil et le suivi des individus concernés.

2025 : la validation scientifique du projet

L'année 2025 a marqué une étape déterminante avec le passage du projet en commissions (CSRPN, Conseil des sites, CNPN), la poursuite des analyses sanitaires et génétiques réalisées au refuge et in natura, ainsi que la finalisation des protocoles de suivi. Ces avancées conditionnent la poursuite opérationnelle du projet et la mise en œuvre des premiers relâchers expérimentaux prévus en 2026.



Tortue d'Hermann. Crédit photo : Marie-Paule Savelli

ZOOM SUR

PRESSIONS ANTHROPIQUES : LES PLANTES RÉSISTENT ?

Protéger

Toutes les plantes endémiques de Corse n'ont pas les caractéristiques de la Nivéole à feuilles longues (*Acis longifolia*), endémique de Corse qui présente la spécificité de maintenir ses populations malgré les incendies ou les pâturages.

Le CEN veille ainsi au maintien d'une partie des espèces endémiques menacées et en danger critique d'extinction.

La Buglosse crépue ou *Anchusa crispa*, est une plante endémique corso-sarde de la famille des Boraginacées. La Corse abrite 2 sous-espèces présentes respectivement sur la côte Est (Anse de Cannella et de Favona pour *Anchusa crispa* subsp. *crispa*) et la côte Ouest (dans le golfe du Valinco pour *Anchusa crispa* subsp. *valincoana*).

Cette plante est protégée à différents échelons, international (Convention de Berne), communautaire (Directive « Habitats, faune, flore » : Annexe II (espèce prioritaire) et Annexe IV) et national (espèce végétale protégée sur l'ensemble du territoire (Annexe I)).

En outre, elle est classée en danger critique (EN) sur la liste rouge mondiale de l'UICN (2011).

Elle fait également l'objet d'un Plan national d'actions (PNA) actuellement en cours (2023-2026), faisant suite à un premier PNA (2012-2016), dont l'animation est assurée par le CEN Corse.



Buglosse crépue (*Anchusa crispa*), Crédit photo : CEN Corse



Campagne de sensibilisation sur la flore endémique menacée du littoral, dont *Anchusa crispa*, auprès du Grand Public (5 événements, 3500 personnes sensibilisées) et des scolaires. 1250 élèves.



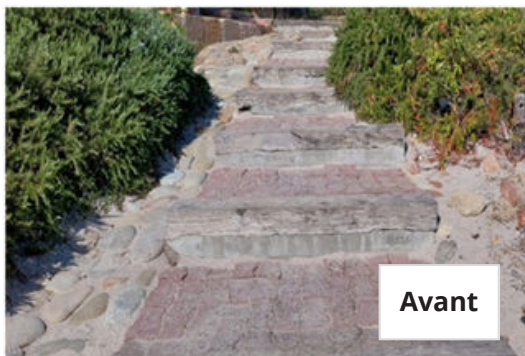
Le CEN Corse est un acteur majeur de la conservation à l'échelle régionale et ce depuis 30 ans. Ces actions s'inscrivent principalement dans le cadre d'une gestion des sites où la Buglosse crépue est présente historiquement par le biais d'une maîtrise foncière. Les actions d'aménagement des stations restent indispensables pour favoriser le maintien et le développement des populations (mise en défens, désartificialisation des abords, restauration du milieu naturel et régulation des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes).

Par ailleurs, le suivi des effectifs des différentes populations est réalisé annuellement et le CEN veille en particulier à sensibiliser les socioprofessionnels établis à proximité ainsi que les riverains et des usagers de la plage.

Le CEN Corse travaille en étroite collaboration avec le Conservatoire Botanique National Corse (CBNC) pour l'accomplissement de ces actions.

Le CEN Corse a pu poursuivre ses actions avec le soutien de l'État (DREAL Corse) et de la Région (OEC) entre 2023 et 2025 dans le cadre du Fonds Vert.

L'année 2025 a fait l'objet de plusieurs actions.



Le remplacement d'un escalier minéral fractionnant l'une des populations sur le site de Cannella par un platelage en bois sur pilotis alliant esthétique naturelle, passage canalisé des usagers et reconnexion de la population.



Un important chantier de régulations des Espèces Exotiques Envahissantes (*Opuntia Sp.*, *Yucca Sp.*, *Agave Sp.*, *Carpobotus edulis* ...) sur la plage de Cannella., Crédit photo : CEN Corse

Les opérations du CEN Corse vont encore pouvoir se poursuivre puisque l'État a alloué un nouveau Fonds Vert pour la continuité des actions sur la période 2026-2029.

En outre, la poursuite des actions historiques réalisées dans le cadre du PNA, ce nouveau projet inclut également :

- Une étude préliminaire d'identification des sites favorables à l'introduction d'*Anchusa crispa* afin d'étendre l'aire de répartition de l'espèce.
- La création d'un sentier numérique « Sur les traces d'*Anchusa crispa* », afin de disposer d'un outil numérique dynamique, est accessible par chacun via des QR code installés physiquement sur les sites et chez tout partenaire motivé, mais également sur les réseaux et le site internet du CEN Corse.

ZOOM SUR

LE PROJET EXPÉRIMENTAL DE CLOTURE AVEC LE LYCÉE AGRICOLE DE SARTÈNE

Valoriser

Barrières et connectivités écologiques : deux notions à priori antinomiques ?

Pas forcément ! Si certaines barrières fragmentent les milieux et entravent les déplacements des espèces, d'autres peuvent être pensées pour en diminuer les impacts. L'enjeu est donc d'adapter les aménagements agricoles pour limiter les obstacles et favoriser les continuités écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer et de maintenir des écosystèmes fonctionnels.



Un passage adapté à la petite faune, dont les tortues.
Crédit photo : CEN Corse

L'origine du projet

Dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Tortue d'Hermann, l'un des objectifs majeurs est de préserver un réseau cohérent de sites favorables permettant le maintien de populations fonctionnelles. En Corse, les clôtures autour des parcelles agricoles se multiplient face à la problématique du sanglier. Le CEN Corse a ainsi mené un projet expérimental en partenariat avec l'exploitation du lycée agricole de Sartène afin de tester une solution de clôture à la fois efficace contre les sangliers et perméable à la petite faune, notamment la Tortue d'Hermann.



La problématique de fragmentation des habitats

Sur les sites occupés par l'espèce, certaines clôtures « anti-sanglier » constituent un obstacle important aux déplacements des tortues car elles présentent des mailles fines. Les tortues femelles adultes, dont la hauteur de dossière atteint environ 10 cm, ne peuvent souvent pas passer sous les grillages ou à travers ces mailles trop petites. Ces obstacles peuvent fragmenter les habitats, compliquer l'accès aux sites de reproduction et augmenter les risques de prédation ou d'épuisement lors des déplacements. À plus long terme, cette fragmentation des habitats peut conduire à l'isolement des populations et favoriser la consanguinité, compromettant ainsi leur maintien dans un état de conservation favorable.

Tester une solution simple et applicable

Cette expérimentation vise à identifier une solution simple, robuste et économiquement accessible pour les exploitants agricoles, tout en évaluant le surcoût éventuel lié à l'installation de ces passages.

Un passage adapté à petite faune, dont les tortues

Un dispositif simple a été testé : la création de passages à petite faune dans la clôture, réalisés en coupant une maille au niveau du sol et en ajoutant un piquet supplémentaire. L'ouverture, d'environ 20 cm de large (ajustable) pour 10 cm de haut, permet le passage des tortues tout en restant dissuasive pour les sangliers.

Une solution conciliant agriculture et biodiversité

Cette expérimentation propose ainsi une option concrète pour les exploitants agricoles souhaitant prendre en compte la présence de la Tortue d'Hermann sur leurs terrains.

Le CEN Corse remercie chaleureusement le lycée agricole de Sartène, son équipe pédagogique, les élèves ainsi que l'ensemble des partenaires ayant contribué à la mise en œuvre de cette étude.



Tortue d'Hermann, Crédit photo : CEN Corse

L'engagement pour l'environnement avec le soutien de tous nos partenaires



... La **DREAL Corse** nous accompagne sur les programmes de conservation et de restauration
... La **Collectivité de Corse** et son engagement pour enrayer de la perte de biodiversité
... **L'Office de l'Environnement** et la gestion de l'animation Natura 2000
... **Le CBNC** et la gestion de la flore

...La **CAPA** et la communauté de communes de la Pieve, de l'Ornano et du Taravo, la communauté de communes Celavu-Prunelli pour Acqua Linda
... La **CAB**, Communauté d'Agglomération de Bastia et l'étude sur les corridors écologiques
... **La compagnie Corsica Linea, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'ADEME** pour les traversées de la biodiversité
... **La fondation de France et le Crédit mutuel** pour le soutien pour le projet habitats rupestres à l'échelle régionale
... **L'OFB et le parc marin du Cap Corse et de l'Agriate** pour la sensibilisation des scolaires sur le programme « Ampara u mare »
...**Akuo Energy Corse** et la sensibilisation des scolaires
...**La fondation du patrimoine et la commune de Costa**

Et nos mécènes...



Agissez avec nous !

La confiance renouvelée de nos adhérents :

Au cours de l'année 2025, l'association a poursuivi son développement en renforçant sa base d'adhérents, cet engagement constitue un soutien à la réalisation des actions et des projets menés par l'association.

Au 31 décembre 2025, l'association a enregistré plus d'une soixantaine d'adhésions traduisant l'intérêt et la confiance accordés à ses missions.

Au-delà de leur contribution par le biais des cotisations, les adhérents participent à la vie associative en prenant part aux événements, aux temps d'échanges et aux différentes initiatives proposées au cours de l'année.

Un rayonnement au-delà de la corse

La répartition géographique des adhérents montre une présence majoritaire sur le territoire Corse, tout en observant une ouverture progressive vers d'autres territoires.

Ainsi l'année 2025 témoigne d'une dynamique associative solide, portée par l'implication et la fidélité des adhérents dont le soutien constitue un levier pour la poursuite et le développement des activités de l'association.

Rejoignez le mouvement 1% pour la planète !

8 entreprises et personnes morales ont apporté leur soutien financier dans le cadre de la campagne « 1% for the planet » contribuant au financement du projet du renforcement des populations Tortues d'Hermann. Ce soutien illustre l'engagement d'acteurs économique en faveur de la préservation de la biodiversité et participe directement à la mise en œuvre d'actions concrètes pour la conservation de cette espèce.

Le dispositif « 1% for the planet » sont des entreprises membres qui s'engagent à reverser 1% de leur chiffre d'affaires annuel directement aux associations agréées de leur choix.

Une plateforme au service de choix philanthropiques qui met en relation le CEN ou autres associations engagées et partenaires économiques autour d'un seul objectif : la préservation de la biodiversité.

**Vous cherchez comment décliner votre politique RSE,
contacter le CEN !**

Les chiffres 2025

15

Etablissements scolaires partenaires

*Lycée agricole de Sartè et de Borgo,
Lycée Paul Vincensini,
Ecole Jeanne d'Arc
Ecole Notre Dame de L'Assomption
Ecole Pascal Paoli des cannes
Ecole de Afa
Ecole de Santu Petru di Tenda
Ecole de Patrimonio
Collège Laetitia Bonaparte
Ecole de Ghisonaccia
Collège de Folelli
Collège du Fium'orbu
Ecole d'île rousse.*

9555

Personnes du grand public ayant participé à des événements en présence du CEN à travers les manifestations

*Festival
Marché de Noel
Fête de la mer et des littoraux
Traversée de la biodiversité
A cupulatta
Corsica zoo
Congrès
Villages des Tortues
Sorties natures...*